

MAIRIE DE PRÉCY SUR VRIN

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
ARRÊTÉ N° 202411**

**CCJ - TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE – 2024
Installation d'un plateau ralentisseur route de Sépeaux**

Le Maire de la commune de PRECY SUR VRIN,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,

CONSIDERANT que l'installation d'un plateau ralentisseur nécessite d'effectuer une fermeture de la route de Sépeaux et d'interdire le stationnement aux droits des travaux sur la voie de la route de Sépeaux de la commune de Précý-sur-vrin.

Cette mesure facilitera l'avancement des travaux. **Elle prendra effet à compter du lundi 15 avril 2024 au vendredi 19 avril 2024 inclus.**

ARRETE :

Article 1

Pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire autorise la Sté Rougeot TP à fermer **la route de Sépeaux** et d'interdire le stationnement aux droits des travaux sur la voie de la route de Sépeaux de la commune de Précý-sur-vrin.

Des déviations **pour se rendre sur Sépeaux ou venir à Précý de Sépeaux** seront mises en place à savoir :

Pour les véhicules légers :

En Partant de Précy : par la RD194 puis par les Girardeaux puis Creuse voie puis Sépeaux

En venant de Sépeaux : suivre la creuse voie puis les Girardeaux puis la RD 194 jusqu'à Précy/Vrin

Pour les Poids lourds (PL)

En partant de Précy : Par la RD 194 puis la RD 943 et la RD89

En venant de Sépeaux : Par la RD 89 puis la RD 943 puis la RD 194 jusqu'à Précy/Vrin

Article 2

A l'approche du chantier ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux

Article 3

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Maire de la Commune
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Villeneuve Sur Yonne
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux, chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à PRECY-SUR-VRIN, le 05 avril 2024

Le Maire,
Guy AVENIA



Vehicules Légers



CCJ - Entretien de la voirie

PLAN DE SITUATION - Route de Sépaux

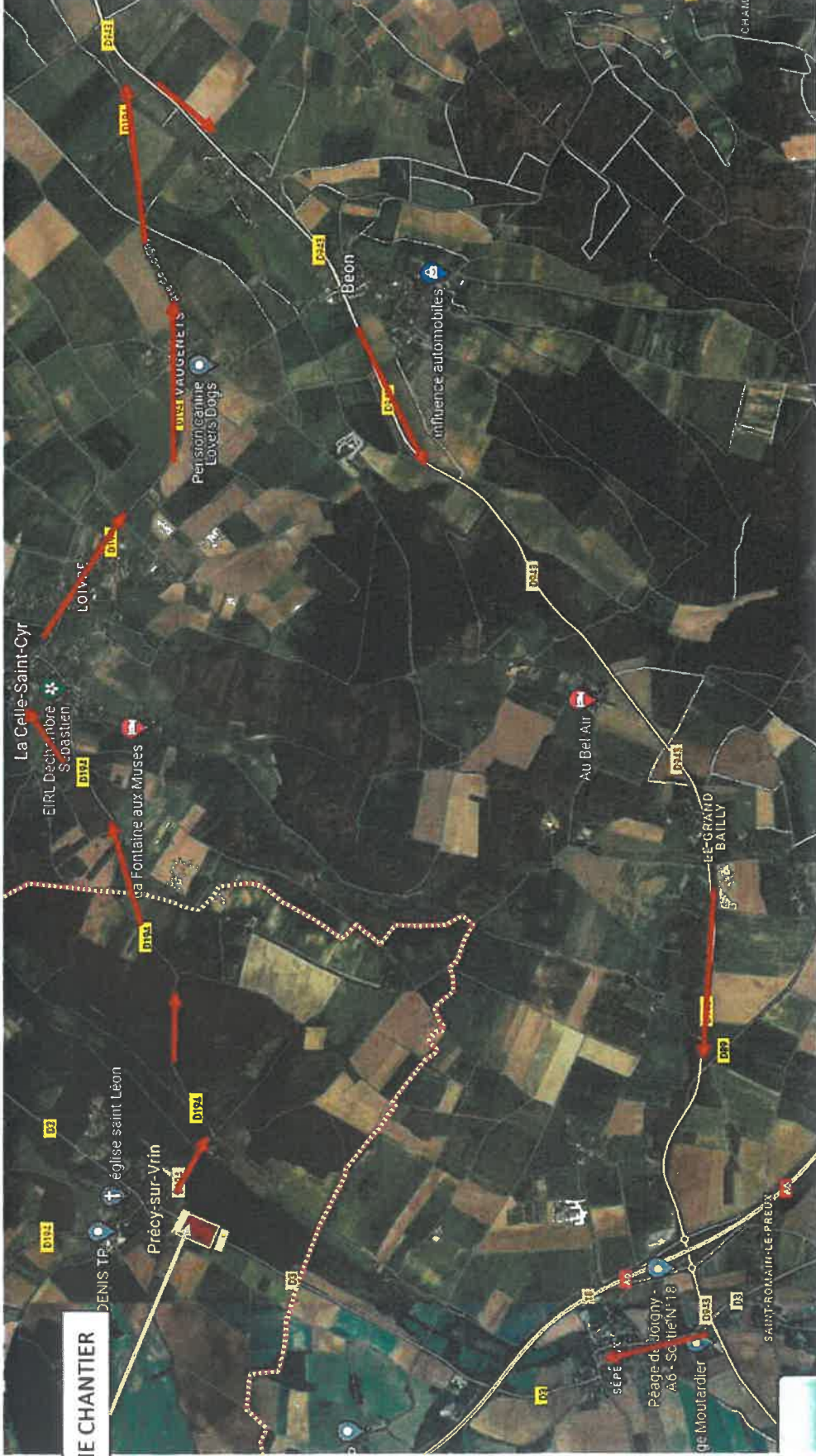
DATE : 21/03/2024

RED : L.JAY

Version 1



Poids Lourds



ZONE CHANTIER



CCJ - Entretien de la voirie

PLAN DE SITUATION -- Route de Sépeaux

DATE : 21/03/2024

RED : L.JAY

Version 1

